



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration



SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 28 novembre 2022, à 14h sous la Présidence de Monsieur Éric EDOUARD, en suite de convocation en date du 24 novembre 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents à l'appel : M. EDOUARD Éric, M. POHIER Jean-Marie, Mme COUVILLERS – OBOEUF Sandrine, Mme GOZET Annette, Mme VANNECKE Aurélie, Mme MASSEMIN Arielle, M. LIBESSART Salvador, Mme DELPLACE Irène, M. CADET Alain.

Étaient absents représentés : M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. POHIER Jean-Marie), Mme TOURSEL – DERUELLE Karine (pouvoir donné à M. EDOUARD Éric), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à Mme DELPLACE Irène), M. SZCZEPANIAK Henri (pouvoir donné à Mme GOZET Annette).

Soit 9 présents, 4 absents excusés, dont 4 procurations, soit 13 votants. Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame VANNECKE Aurélie est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 mai 2022 est adopté sans observation.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 28.11.22.04. DU 28/11/2022
AFFICHEE LE 05/12/2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CCAS

Monsieur le Président présente la décision modificative N°1 du budget CCAS, relative à l'intégration, des ajustements des recettes et dépenses en section de fonctionnement, et en section d'investissement au titre de l'année 2022.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications, ci-dessous, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget CCAS.

Soit :

En dépenses de fonctionnement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 1 010,00 €

En recettes de fonctionnement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 1 010,00 €

En dépenses d'investissement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 32,74 €

En recettes d'investissement :

- Ajustement de crédits budgétaires : + 32,74 €

Total modificatif de : + 1 042,74 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°04.04.22.04 du 04 avril 2022 relative au vote du budget CCAS pour l'exercice 2022 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications, ci-dessus, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget CCAS.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

La décision modificative n°1 présentée et annexée.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2022 a été, le 05 décembre 2022, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S.,

Éric EDOUARD

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 05 décembre 2022

Le Président du C.C.A.S.,

Éric EDOUARD